



À Rouen, le lundi 22 mai 2023.

Madame la Rectrice de l'Académie de Normandie,

Nous souhaitons attirer votre attention sur les modalités de retrait sur salaire suite aux journées de grève de ces derniers mois, dans le cadre du mouvement social contre la réforme des retraites.

En effet, le Ministère avait été sollicité par la FSU Nationale, ainsi que 6 autres organisations syndicales de l'Education Nationale, par courrier en date du 12 avril afin de donner des instructions dans toutes les académies pour que les prélèvements des jours de grèves soient étalés de telle sorte qu'ils ne dépassent pas deux jours par mois. Une demande similaire a également été formulée à l'échelle académique par l'intersyndicale, début avril. Vous avez d'ailleurs reçu en audience des responsables de la FSU après la CAPA d'installation du vendredi 14 avril à Caen précisément sur cette question.

En définitive, vous avez pris l'engagement suivant : prélever au maximum 2 journées de grève par mois. Vos services ont tenu des propos en ce sens notamment lors de différentes instances départementales ou régionales. Un courriel a même été envoyé dans plusieurs établissements scolaires pour le confirmer. Emis par vos services, vous en avez nécessairement connaissance.

C'est donc avec stupéfaction et colère que les élu·e·s à la FS-SSCT académique ont découvert mardi 16 mai que ces retraits se feraient à hauteur de 4 journées par mois. A nouveau, le mépris affiché par votre administration à l'égard de ses personnels est particulièrement indécent et montre bien à quel point les autorités académiques sont complètement déconnectées de la profession.

Pour rappel, nous attirons votre attention sur le fait que des prélèvements portant sur de nombreuses journées de grève sur un même mois mettraient les personnels concernés dans de grandes difficultés financières, dans un contexte d'inflation et de modération salariale.

Cette situation est d'autant plus hypocrite que vous êtes en défaut de paiement à l'égard de nombreuses et nombreux collègues : frais de déplacement, indemnités diverses (notamment ISSR dues aux TZR), frais de correction d'examens nationaux, prime REP pour les AESH et les assistantes sociales, retard dans les changements d'échelon et les reclassements, etc. Nous dénonçons vivement ce revirement de situation et cette trahison de la parole donnée.

Le « deux poids-deux mesures » pratiqué par le Rectorat de Normandie, représentant du Ministère, un des premiers Services Publics de l'État en charge de l'éducation des futures générations, est détestable. Si les prélèvements avaient été correctement effectués dès le mois de février, nous n'aurions pas besoin de vous adresser ce courrier.

Au nom des collègues que nous représentons, nous peinons à vous adresser des salutations distinguées.

*Les secrétaires départementaux-ales de la F.S.U. Normandie (14, 27, 50, 61 et 76).  
Les secrétaires académiques et départementaux-ales des syndicats de la FSU (FSU-SNUipp, SNASUB-FSU,  
SNEP-FSU, SNES-FSU, SNICS-FSU, SNUAS-FSU, SNUEP-FSU).  
Les élu·e·s de la F.S.U. Normandie dans les différentes instances régionales et départementales.*